

# Commune d'AILLY-SUR-NOYE

## Conseil Municipal du 22 Décembre 2021

### Extrait du registre des délibérations

n° 2021-12-22-15

Date de la convocation

16/12/2021

Convoqués : 23

Présentes : 15

Représentés : 3

Absents : 5

OBJET :

Finances

Budget principal

Demande de  
subvention

Bureaux occultés

DSIL 2022

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,

**Étaient représentés :** Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ

**Étaient absents :** Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Marylène FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que le projet d'ouverture des bureaux occultés a évolué et intègre maintenant l'installation de store et de climatisation dans la totalité de l'hôtel de ville, d'où le montant plus élevé. Les dépenses sont les suivantes :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES	
Libellé	Montant (€ HT)
Maitrise d'œuvre (étude de faisabilité)	1 650 €
Maitrise d'œuvre (mission complète)	8 450 €
Travaux (AVP)	67 290 €
Contrôle Technique	1 000 €
CSPS	1 000 €
Aléas et révisions	3 365 €
Défibillateur	1 012 €
Climatisation de la totalité des bureaux	37 170 €
Stores à rouleaux pare soleil	41 543 €
	<b>162 480 €</b>

Monsieur le Maire explique que ce nouveau projet peut prétendre à une subvention au titre de la DSIL 2022. Il détaille le nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DSIL 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DETR 2021	15 215 €	9,36 %
CD 80	20 942 €	12,89 %
DSIL 2022	93 827 €	57,75 %
Commune	32 496 €	20,00 %
	<b>162 480 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de DSIL 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND

